

DOSSIER PRESSE

CORA ... BIS

Cora Mouscron, quelques rappels.

Nature et importance du projet

Le projet que la SA Cora (filiale de Louis Delhaize) souhaite installer au lieu-dit 'Quevaucamps' est composé des éléments suivants:

1. un hypermarché de 15 500 m² de surface de vente, incluant:
 - la vente au détail alimentation, frais, textile, électroménager, bazar
 - les fabrications boulangerie, pâtisserie, boucherie, poissonnerie, en ateliers spécialisés: 2 280 m²
 - le stockage en réserve: 4 150 m²
 - un drive-in pour boissons: 800 m²
 - des bureaux (à l'étage): 2 715 m²
 - les locaux techniques (à l'étage): 1 520 m²
2. une galerie commerciale comportant:
 - 110 boutiques : +/- 18 214 m²
 - 10 moyennes surfaces spécialisées: +/- 14 489 m²
 - 12 restaurants avec terrasses: +/- 4 620 m²
 - un bowling: +/- 2 400 m²
 - une jardinerie: +/- 9 180 m²
 - et les mails de circulation (sortes de rues): +/- 16 196 m²
3. un complexe de cinémas composé de 17 salles pouvant accueillir 4 517 spectateurs: +/- 13 634 m²
4. une station service de 300 m²
5. un parking planté d'arbres d'environ 4 500 places: +/- 128 600 m²

(Source: étude des incidences sur l'environnement du projet, bureau d'études Poly'Art, 6 place Regnier au Long Col, 7000 Mons)

Historique du dossier

La réalisation du projet Cora nécessite trois permis : permis d'urbanisme (anciennement permis de bâtir, de la compétence des Collèges échevinaux des communes de Mouscron et Estaimpuis), permis d'exploiter (de la compétence de la Députation permanente de la Province de Hainaut), et permis socio-économique (de la compétence des Collèges échevinaux de Mouscron et Estaimpuis, sur base de l'avis de la Commission socio-économique).

C'est à l'encontre des permis d'urbanisme que les associations introduisent le présent recours devant le Conseil d'Etat; le texte ci-dessous concerne donc principalement ces permis d'urbanisme.

- En décembre 2001, la SA Cora dépose auprès des Communes de Mouscron et Estaimpuis deux demandes de permis d'urbanisme, ainsi qu'une demande de permis d'exploiter auprès de la Députation permanente du Hainaut.
- Les Collèges échevinaux des deux Communes décident en janvier 2002 d'imposer à la SA Cora la réalisation d'une étude des incidences sur l'environnement de son projet. Cette étude est réalisée par le bureau Poly'Art, bureau agréé par la Région wallonne. Notons que la réalisation d'une telle étude n'était pas obligatoire pour ce type de projet, mais les Communes avaient la faculté de l'imposer, ce qu'elles ont fait.
- L'étude est achevée fin mai et soumise à une enquête publique dans chacune des communes; cette enquête a suscité 2.828 réclamations à Mouscron et 2.682 réclamations à Estaimpuis.
- Les études d'incidences sont soumises à la Commission consultative communale d'aménagement du territoire (CCAT) ainsi qu'au Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable (CWEDD), organe consultatif de niveau régional. Le 24 juin 2002, le CWEDD a remis un avis défavorable sur l'opportunité de ce projet, relevant notamment que le projet Cora n'est pas conforme aux documents d'aménagement du territoire que sont entre autres le Schéma de développement de l'espace régional (le SDER, 'bible' wallonne en matière d'aménagement), et le schéma de structure communal de Mouscron. Le CWEDD estimait aussi que certains éléments manquaient pour se forger une opinion exacte des impacts environnementaux du projet, ces éléments n'ayant pas été fournis par le demandeur. La CCAT d'Estaimpuis a également remis un avis défavorable sur l'opportunité du projet (le 9/9/2002); la CCAT de Mouscron a, quant à elle, remis un avis favorable le 24 juin.
- En septembre 2002 se tiennent les deux réunions de concertation, réunions prévues par la législation à l'époque, lorsqu'il y a étude d'incidences et que le nombre de réclamants est égal ou supérieur à 25.
- En février 2003, les deux Collèges des Bourgmestre et Echevins remettent l'un et l'autre un avis favorable conditionnel sur la demande de permis Cora; le Fonctionnaire-délégué remet de même un avis favorable conditionnel le 7 mars 2003 (le Fonctionnaire-délégué est le directeur du service provincial de l'administration de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine; il s'agit de Monsieur P. Roussille).
- Le 8 mars 2003, la Ville de Mouscron délivre le permis d'urbanisme à la SA Cora, et la Commune d'Estaimpuis fait de même.
- Fin mai 2003, les associations introduisent un recours devant le Conseil d'Etat; elles lui demandent de suspendre et d'annuler les permis d'urbanisme délivrés par les deux communes à la SA Cora.
- Le 22 septembre 2004, le Conseil d'Etat donne raison aux associations et aux riverains et il annule le permis d'urbanisme accordé par les deux communes. L'annulation repose sur une illégalité du permis : les 2 administrations ont mis comme condition à l'octroi du permis "un fait futur et incertain" dont la réalisation ne dépend pas de l'autorité des communes : un rond-point à l'intersection de la A17 et la RN 511 en venant de

Tournai ... ce rond-point était considéré par le MET comme un 2ième rond-point non indispensable et le MET n'a pas voulu en entendre parler dans un premier tempsmais l'étude d'incidences mettait en évidence le fait que ce rond-point était indispensable pour une meilleure gestion du trafic, pour une plus grande fluidité Cora a voulu trop bien faire et a déclaré dans un document rédigé après l'étude d'incidences qu'elle prendrait financièrement, ce rond-point, entièrement à sa charge. Le MET quant à lui, a fini par dire qu'il était d'accord pour ce rond-point mais à la condition que ce soit Cora qui le prenne en charge financièrement, les administrations communales ont plongé sur l'occasion en mettant cette prise en charge dans leurs conditions d'octroi Le MET quant à lui, n'a fait que dire qu'il était d'accord mais pour lui, il ne s'agit pas d'une priorité et donc il n'a pas introduit de demande de permis d'urbanisme, ni à ce moment là, ni même au 22 septembre 2004.

Cela rend les permis illégaux et le Conseil d'Etat conclut que les communes n'ont pas pu analyser les incidences sur la mobilité de façon correcte.

Un autre fait est mis en évidence lors des audiences au Conseil d'Etat : la ring road (route prévue pour la circulation sur le site même du Cora) doit être considérée comme une voirie publique or les procédures qui s'imposaient, dès lors, n'ont pas été respectées.

- Le 18 avril 2005, les deux communes accordent à nouveau le permis d'urbanisme, et essayent de tenir compte des avis du Conseil d'Etat dans leur nouvel octroi.
- Juillet 2005, les associations, Ecolo et deux riverains s'unissent pour introduire au Conseil d'Etat, une deuxième fois, un recours en suspension et en annulation des permis d'urbanismes accordés par Estaimpuis et Mouscron

Recours contre les permis d'urbanisme délivrés les 16 et 18 avril 2005 par les communes d'Estaimpuis et de Mouscron pour la construction d'un centre commercial et un complexe de cinémas sur le site du Quevaucamps - Conférence de presse du 9 juillet 2005

1. Qui sont les requérants ?

Le projet de la S.A. CORA tendant à la construction d'un vaste centre commercial et de loisirs sur le site de « Quevaucamps », à cheval sur les territoires de la ville de Mouscron et de la commune d'Estaimpuis et à proximité de la frontière française, a déjà fait l'objet d'une première annulation par le Conseil d'Etat en suite des recours introduits par Futurenvironnement, Inter-Environnement Wallonie, des riverains et des commerçants.

Aujourd'hui, comme alors, le recours de Futurenvironnement¹ fédère bien d'autres opposants au projet comme ECOLO, les Fraternités ouvrières, le Groupement des Consommateurs, les Amis de la Terre d'Estaimpuis, Eco-Vie et Inter-Environnement Wallonie.

2. Sur la décision d'introduire une nouvelle fois un recours au Conseil d'Etat

Suite à l'arrêt n° 135.251 du 22 septembre 2004 annulant les permis délivrés précédemment à CORA, les communes d'Estaimpuis et de Mouscron ont adopté de nouveaux permis. Ceux-ci ont été remaniés en vue d'intégrer les illégalités mises en exergue par le Conseil d'Etat et le rapport de l'Auditeur, à savoir :

- l'exigence de la prise en charge par CORA des frais de réalisation du carrefour giratoire sur la RN511 à la sortie A17 en venant de Tournai, alors qu'il n'était pas dit que la Région wallonne allait délivrer ce permis (condition future et incertaine) ;

- l'absence de délibération préalable des conseils communaux de Mouscron et Estaimpuis sur la construction de la voirie périphérique du projet et sur l'achèvement de la rue Jules Vantieghem (moyen d'ordre public que l'Auditeur a soulevé d'office dans son rapport).

Les Communes pensent être tirées d'affaire en raison de la récente rectification du MET selon laquelle un giratoire n'a jamais été rendu nécessaire quand bien même celui-ci était requis aux termes des conclusions de l'étude d'incidences.

Cependant, lors de leur examen, ni le Conseil d'Etat ni l'Auditeur n'ont envisagé les moyens que nous avons développé de sorte qu'ils gardent toute leur pertinence. Il s'agit principalement de:

- la profonde contradiction avec les orientations du SDER² (centralité des activités commerciales);

- l'illégalité des plans de secteur de Mouscron-Communes et de Tournai-Leuze-Peruwelz ;

- l'incomplétude de l'étude d'incidences.

On remarquera que ces trois grands axes reviennent chaque fois à s'interroger sur le choix de la localisation du projet.

¹ En 2003, Inter-Environnement Wallonie ASBL avait elle aussi introduit un recours contre les permis.

² C'est ce qui avait motivé IEW à intervenir parce que « ce cas est bien représentatif d'un problème urbanistique dont la fédération se préoccupe depuis sa fondation. En outre, le fait que le permis délivré heurte le SDER confère, à ce recours, un enjeu régional ».



Bd des Alliés, 297
7700 LUINGNE
TEL : 056 / 840721

Mesdames, mesdemoiselles, Messieurs,

Pour celles ou ceux d'entre vous qui n'auraient pas assisté à la conférence de presse du 21 juin 2003 ou qui en auraient oublié la teneur, nous nous permettons un bref rappel de ce que représente FUTURENVIRONNEMENT.

Cette A.S.B.L a pour objet la défense de l'environnement et du cadre de vie sur les territoires géographiques de Mouscron, Estaimpuis, Courtrai.

Cette association a vu le jour suite aux réactions des riverains à l'encontre de la construction de l'abattoir de poulets « FLANDREX » dans une zone considérée comme artisanale, rue Raymond Beaucarne.

L'action menée envers Flandrex est toujours pendante devant le conseil d'état.

Les volontés mises en œuvre à ce moment ont trouvé une finalité dans la défense de l'environnement, d'où le nom de l'A.S.B.L dont les statuts sont parus au Moniteur le 10 décembre 1998.

Notre prise de position vis-à-vis du projet CORA reste motivée par divers éléments :

- Disproportion et gigantisme du projet(+ grand que l'actuel V2)

- Projet ne respectant ni les directives du SDER préconisant notamment le retour des commerces vers les zones d'habitat, ni le schéma directeur émis par la ville de Mouscron.

- Crainte des impacts de ce projet sur l'environnement :
 - pollution des sols
 - incidences sur les régimes des eaux (surface bétonnée énorme)

- incidences sur la qualité de l'air (pollution due à l'augmentation très importante de la circulation automobile :+ou- 15000 véhicules/jour selon l'étude d'incidence.)

- Problèmes de mobilité et de circulation :
 - RN 58 déjà souvent saturée
 - RN 511 et 512 ne sont que des voies à 2 bandes de circulation.

Le secteur géographique dans lequel nous sommes est déjà largement pourvu en centres commerciaux de toutes sortes. L'arrivée de ce nouveau monstre de la distribution nous laisse sceptique quant à son utilité économique réelle ; nous n'y voyons qu'un concurrent

de plus à la fois aux commerçants du centre ville de Mouscron mais également dans cette jungle de la Grande Distribution.

Enfin du seul point de vue économique, ce projet ne vient-il pas trop tard ?

Notre mode de distribution évolue ; les grandes surfaces se plaignent de baisse de chiffre d'affaire, les prix baissent mais les clients ne sont pas plus nombreux et le contexte économique les rend frileux, un nombre non négligeable de consommateurs se tournent vers le « Hard Discount » et parmi les jeunes le commerce par Internet prend une importance accrue. Ce nouveau centre ne semble pas apporter une réponse à l'évolution des besoins et des envies des consommateurs.

Pour terminer revenons sur un point de mobilité qui a fait l'objet d'une des motivations de l'arrêt rendu par le conseil d'état annulant le permis d'urbanisme précédemment accordé à CORA.

Les auteurs de l'étude avaient soulevé la possibilité de problèmes au niveau des accès et proposé la création de 2 ronds-points supplémentaires soit 4 accès. Le projet ne pouvant se réaliser qu'avec 2 accès, CORA proposait alors de financer la création d'un troisième rond-point à la sortie de l'A17 en provenance de Tournai. Cette proposition semblait rencontrer l'assentiment de toutes les autorités compétentes au point qu'elle en était devenue la première des conditions des permis d'urbanisme accordés par les communes de Mouscron et Estaimpuis ; et puis soudain ce rond-point pour lequel « ON » a oublié qu'il fallait des autorisations pour le construire devient inutile pour tout le monde ! Joli tour de passe-passe !

Il nous a même été donné de lire que l'achèvement du rond-point du pont tunnel à Estaimpuis diminuerait le flot de circulation pour accéder au centre commercial par l'A17 ! Tout un chacun imagine que les gens d'Estaimpuis, Leers ou même Wattrelos, Roubaix passaient auparavant par l'A17 pour se rendre à Dottignies.



Inter-Environnement Wallonie: pourquoi nous ne voulons pas du projet Cora.

Le projet Cora est en effet exemplaire du mouvement de délocalisation du commerce des centres vers la périphérie large, qui participe à ce que les urbanistes appellent 'la désurbanisation', c'est à dire la fuite hors des agglomérations de fonctions qui auparavant étaient propres aux centres des noyaux bâtis, qu'ils soient urbains ou villageois.

Auparavant: précisons d'emblée qu'il ne s'agit pas de regretter le passé, où la vie ne retourne pas. Que des évolutions se produisent, c'est normal et c'est sain. Mais il importe d'analyser les conséquences des logiques que nous voyons à l'œuvre pour corriger celles-ci au besoin, sans quoi nous laissons glisser la société vers des dysfonctionnements qui s'avèrent très difficilement récupérables après coup.

Or c'est bien de dysfonctionnement dont il est question ici : la désurbanisation a des effets économiques, sociaux et environnementaux qui sont de mieux en mieux connus aujourd'hui. Nous allons passer en revue les principaux d'entre eux au travers de l'exemple que nous fournit le projet qui nous occupe.

1. Cora est un méga-projet. Le propre des projets commerciaux ou de loisirs, dans le contexte économique où nous sommes, est qu'ils entrent en concurrence avec des fonctions existantes: difficile en effet de penser que la présence du Cora va rajouter des élastiques au portefeuille des personnes habitant dans son aire d'attraction. Une méga-structure de ce type vient remplacer un certain nombre d'indépendants ou de plus petites structures et le bilan sur l'emploi est au total négatif. Il ne s'agit pas de pertes d'emploi ponctuelles mais d'une diminution structurelle : on évolue vers un modèle dans lequel il faut moins d'emplois pour fournir un même produit ou service . La répartition de la plus-value dans ce modèle est donc moins bonne alors que c'est un critère de bon fonctionnement social.
2. Il est vrai que les emplois créés le seront à Mouscron ; ceux qui seront perdus le seront à Mouscron également, mais aussi à Tournai, à Courtrai, à Lille... mais Mouscron fait partie du pôle de Lille et de la même sous-région que ses voisines. En affaiblissant celles-ci, la ville sape le réseau géographique sur lequel s'appuie son développement.
3. Le problème n'est pas qu'économique, il est aussi culturel. Un Cora de plus; combien d'indépendants de moins? Et on veut rétablir l'esprit d'entreprise en Wallonie? C'est là un leitmotiv du discours politique. Mais l'esprit d'entreprendre, ce n'est pas un slogan, c'est une culture (notamment une façon d'envisager le rapport qu'on entretient avec ses moyens d'existence). Comme toute culture, celle-ci est affaire de

milieu social : il est plus facile de monter une affaire à un fils et petit-fils de commerçant qu'à un fils et petit-fils de salarié, et cela quelles que soient par ailleurs les aides et les informations dispensées par la Région. Et l'on va une fois de plus promouvoir la grande structure qui va venir restreindre encore le 'réservoir' de cette culture? Si oui, les décisions que l'on aura prises seront en contradiction avec les objectifs qu'on prétend promouvoir.

4. Les gros projets en périphérie écartée (la périphérie de Lille en l'occurrence) viennent accroître et compliquer la demande en transport, le mode automobile étant de loin le plus sollicité. Ils produisent un accroissement des longueurs de déplacement et une convergence des trajets vers le lieu d'attraction, et donc une concentration des pollutions (bruit, pollution de l'air) et de la dégradation de la voirie. C'est anti-environnemental : pour un même service, ces grosses structures nécessitent plus d'emprise sur l'espace, plus de consommation d'énergie et causent davantage de pollutions. C'est anti-économique: le transport automobile est en effet indirectement subventionné par la collectivité (coûts de l'infrastructure, coûts des dépenses de santé liées aux accidents, à la pollution de l'air, à la sédentarité). C'est aussi anti-social, une part croissante de l'offre commerciale n'étant plus accessible qu'aux personnes ayant la capacité financière de s'acheter un véhicule, et la capacité physique de le conduire ; sans parler de la diminution de bien-être pour les habitants riverains.

5. En ville spécifiquement, la désurbanisation vient tuer la culture proprement urbaine. On s'en émeut en France, où l'expansion des zones commerciales périphériques est venue vider les centres des villes d'une part importante de l'animation urbaine véritable. Cette évolution, si elle est moins criante en Belgique, y fait aussi sentir ses effets pervers. Ceux-ci varient de quartier à quartier, en fonction des faiblesses ou des atouts locaux. Cela va de la dégradation complète avec abandon des commerces (voir Amercoeur à Liège!) à l'animation de type 'tourisme et loisirs' - architecture ancienne bien rénovée, restaurants et cafés hauts de gamme, boutiques de superflu et marchés d'artisanat - et si la seconde version semble plus attractive que la première, elle n'en pêche pas moins par artifice. En effet l'animation de ce type n'entretient guère de liens avec la vie de la population, reste donc ponctuelle et n'a pas de caractère particulier: le décor change, mais le reste (type d'activités, ambiance) est le même quelle que soit la ville où l'on se trouve, ce qui diminue l'attrait du lieu puisque celui-ci n'offre plus rien de spécifique. Ce type de ville perd aussi sa mixité sociale dans la mesure où les seules activités qui y sont proposées nécessitent des revenus relativement élevés ; les personnes qui n'ont que de petits moyens n'ont rien à y faire. Moins de types de populations, moins de types de commerces et de fonctions: on voit s'effacer ainsi peu à peu ce qui fait le fond de la culture urbaine, à savoir une façon, spécifique à chaque ville, de mélanger des courants d'origines et de natures différentes (courants culturels, intellectuels, sociaux...).

6. La désurbanisation vient tuer la mixité des villages ; comment encore y habiter lorsqu'on est trop âgé pour conduire et que la dernière épicerie vient de fermer ? Dans un schéma où les fonctions sont dispersées dans l'espace, le village devient un lieu dévolu au repos et aux loisirs de ménages qui travaillent et disposent le plus souvent de deux voitures. Là aussi on va vers la monofonctionnalité et ses travers.
7. Les grands centres commerciaux contribuent à la déshumanisation de l'espace. Ce sont des espaces régulés par le marché (D. Bodson), et non plus par les individus ou par la collectivité qu'ils forment. Ils sont, jusque dans leur architecture, leur décor intérieur, leur mode de fonctionnement, le reflet d'une évolution économique dont le citoyen a perdu le contrôle et auquel il n'a accès que s'il dispose des moyens requis. Ces infrastructures génèrent donc, à leur corps défendant, les dysfonctionnements sociaux qu'entraînent les sentiments d'exclusion et de perte de contrôle. Le taguage, par exemple, peut se lire comme un moyen de retrouver une emprise sur un monde qui vous rejette et vous glisse des mains. Inutile de développer des objectifs sécuritaires et, parallèlement, des projets de ce type: c'est radicalement contradictoire.
8. Nous attirons l'attention qu'à l'heure où l'on parle de repenser notre mobilité, ce projet est une aberration ! C'est un projet où le déplacement en voiture individuelle est roi excluant par là même, la population non-motorisée. Cet appel abusif à l'usage de la voiture engendrera la construction de nouvelles infrastructures routières, de nouveaux aménagements à charge de la collectivité. Cette implantation, si elle se fait, aura des conséquences non seulement sur nos grands axes mais également sur les voies alternatives et finalement sur tout le réseau routier de notre région. Outre les problèmes de sécurité routière, la qualité de vie s'en ressentira et ce ne sera pas non plus sans impact sur la santé.
9. Et l'on achève de défigurer le paysage local. Cora, c'est un plus pour celui dont l'objectif est de consommer; pour le Mouscronnois qui investit mentalement et affectivement dans son lieu de vie, qui cherche à le connaître, qui souhaite l'apprécier - et donc qui s'y promène - c'est une perte. Quel type de comportement souhaite-t-on développer dans sa commune?

Quel style de vie voulons-nous pour demain, quel sens veut-on trouver à l'évolution de nos espaces et de notre culture? C'est cela, la question que pose la présente demande de permis.

Tous les choix sont devant nous ; mais ils ne sont pas tous compatibles avec les discours et les principes affichés par ailleurs. La décision sera exemplaire en matière de cohérence entre théorie et pratique politique.



ECO-VIE asbl
135 rue de la Vellerie
7700 Mouscron
056/337213
sylvia.va@skynet.be

Eco-Vie, association mouscronnoise, s'occupe d'environnement et de qualité de vie depuis 1978. Notre association s'est opposée, catégoriquement, depuis le tout début du projet, à cette implantation.

Pourquoi ? Parce que ce projet menace directement tout ce à quoi nous tenons et défendons depuis 25 ans : un bon aménagement du territoire, un environnement sain et une qualité de vie.

En effet, que nous propose Cora ?

- Un énorme gaspillage de terres disponibles or il est indispensable de mettre en œuvre une bonne gestion des terres encore disponibles dans notre région. L'intercommunale IEG ne cesse de se plaindre qu'elle n'a plus de terrain disponible pour y installer les entreprises et là, elle en sacrifie une belle proportion et s'empresse d'en demander de nouvelles prises sur le peu de terres agricoles qu'il nous reste encore !
- Une énorme surface bétonnée sur un terrain qui pose déjà actuellement de gros problèmes d'inondation (on l'a d'ailleurs malheureusement encore constaté ces derniers jours). Les décideurs communaux et Cora nous disent que justement Cora résoudra les problèmes d'inondation mais il n'en est rien parce que leurs calculs ne tiennent pas compte de pluies telles que nous connaissons actuellement !
- Une utilisation accrue de la voiture avec comme conséquence directe un environnement plus pollué alors que nous sommes déjà dans une zone critique au niveau de la qualité de l'air.
- Le transfert d'activités du centre ville, des quartiers et des villages. Cora veut créer, de toutes pièces, une ville artificielle, une ville sans passé, sans racine où chacun se côtoiera sans se rencontrer. Nous sommes fiers de la convivialité propre à notre région où sera-t-elle dans ce lieu sans âme ?
- Un temple dédié à la consommation et à la surconsommation avec tous les effets pervers et les phénomènes d'exclusion que cela entraîne
- Le concept du « fun shopping » comme s'il n'y avait pas d'autres occupations plus intéressantes et plus enrichissantes que de parcourir les allées des magasins en poussant un caddie !

Cora, c'est aussi la disparition du petit commerce local et la mise à mal des moyennes et grandes surfaces existantes. Cela aura comme conséquence de nouveaux chancres commerciaux tels que nous en connaissons déjà actuellement, pensons au Sarma par exemple.

Pour toutes ces raisons, le conseil d'administration d'Eco-Vie n'a pas hésité une seule seconde à repartir au combat pour défendre nos valeurs.

Fraternités Ouvrières A.S.B.L.
58 rue Charles-Quint
7700 MOUSCRON

Face au projet CORA

Notre association a choisi de s'opposer avec d'autres groupements et associations à la création d'une zone d'Hyper Marché CORA.

Ne pourrait-on pas offrir autre chose aux jeunes travailleurs mouscronnois que des emplois de type CORA ? Nous pensons que oui, et qu'il faut y travailler ; entretemps nous souhaitons que des efforts soient faits pour augmenter la capacité d'emplois au sein de la ville même afin d'augmenter la qualité de vie de l'ensemble de notre population. Et nous ne voulons pas que les emplois existants aujourd'hui dans le commerce plus petit et installé dans le centre ville puissent être menacés -Ce qui est inévitable avec CORA -

Nous sommes opposés aux pratiques qui incitent sans cesse la population à dépenser sans compter et qui occasionnent des endettements et le stress qui s'ensuit pour beaucoup de nos concitoyens. De tels hyper marchés attractifs jouent évidemment sur ces questions -Nous avons assez de magasins dans la région.

Nous souhaitons que l'espace encore non bâti de notre ville puisse être préservé afin de permettre encore au public certaines promenades dans des espaces verts. Il y a déjà bien assez de lieux consacrés aux industries et au commerce. Nous refusons que certaines personnes doivent supporter les nuisances amenées par une installation telle que CORA (le bruit et les émanations toxiques des voitures). ~

Nous voulons aussi parler des vieux travailleurs qui vivent dans notre cité et qui doivent pouvoir continuer à aller acheter facilement ce qui leur est nécessaire dans leur quartier - avec CORA nous pensons que cela ne pourra plus être possible -les petits commerces seraient alors moins fréquentés et obligés à disparaître.

CORA qui s'installe -c'est encore augmenter la souffrance parmi les plus démunis, ceux qui n'ont pas de voitures, les jeunes, les chômeurs, les personnes âgées.

CORA qui s'installe -c'est encore augmenter la capacité polluante de la consommation (et de la distribution alors que nous en sommes à goûter déjà aux graves problèmes d'une pollution dépassée sur la planète -CORA c'est un projet qui est déjà largement rétrograde !

GROUPE DE CONSOMMATEURS MOUSCRON

58 rue Charles-Quint

7700 MOUSCRON

Notre groupement a été fondé pour défendre les consommateurs maîtriser la consommation - Consommer mieux et plus sain à des prix abordables.

Nous pouvons constater qu'aujourd'hui, la grande production de masse(dont Cora se propose d'être le distributeur le plus important dans notre région) nous étourdit tous, à la fois sur les diverses qualités mais aussi sur les prix.

Les consommateurs véritablement happés par une machine à vendre n'ont plus l'occasion de choisir les produits -Remplir un sac ou deux de produits se fait généralement au pas de course. ..

Et bien sûr il faut aussi nous harponner sur des objets qu'on n'avait pas vraiment envie d'acheter au départ. ..

Il s'agit là d'une pratique que nous pouvons critiquer et qui est induite par de telles surfaces de vente. ..

Plus les surfaces s'agrandissent, plus il faut calculer le temps que nous engageons et moins nous prenons le temps de réfléchir nos achats. ..Il y a encore tout un système de cartes ouvrant des crédits qui entraînent souvent une forme d'endettement à laquelle peu de personnes résistent. Des productions d'objets très peu utiles et rentables surtout, pour ceux qui le vendent.

Mais la défense des consommateurs suppose aussi que nous nous opposons aux nuisances qu'une telle surface de distribution comme celle que CORA, entraînera car les citoyens consommateurs de notre région doivent aussi respirer l'air de plus en plus vicié par la circulation automobile (qui sera au moins doublée avec CORA) supporter le bruit -le coût de la construction et de la réfection des routes avec tout leur cortège d'inondations ...et la suppression des espaces naturels nécessaires au bien-être et au repos.

Ces mêmes consommateurs ne sont pas seulement des prolongement de chariots, ils ont également, dans notre époque beaucoup trop individualisée, des besoins accrus en matière de relations humaines -Les quartiers vidés des petits commerces où peut se rendre la personne âgée, à pied -ce qui la fait sortir de chez elle chaque jour -vont devenir des mouiroirs -dont nous ne voulons absolument pas dans la ville -Nous ne voulons pas de cette ambiance détestable d'abandon de certains quartiers dont se nourrit tout une violence. ..

Pour cela aussi nous disons non à CORA .



1^e rue de Néchin
7730 LEERS-NORD
Tél.056/48 97 64
amisdelaterre@hotmail.com

Notre association est une association d'éducation permanente. Elle a pour objet de traduire dans la vie quotidienne et sur les terrains économique, social, culturel et politique, les enseignements de l'écologie, science qui étudie les rapports des êtres vivants entre eux et avec leur milieu. Cet objectif inclut la mise en œuvre de tout moyen, en ce compris les interventions ou les actions judiciaires ou administratives, pour assurer la défense de l'environnement.

Les Amis de la Terre s'opposent à la construction du projet commercial « CORA ».

Pour les Amis de la Terre, le commerce doit revenir dans les centres urbains pour en réhabiliter les friches et pour participer au tissu social, il faut recréer des circuits courts où le producteur est plus proche du consommateur.

Les zonings commerciaux sont une erreur urbanistique, ils favorisent une mobilité basée sur l'utilisation accrue de l'automobile avec toutes les nuisances en termes de pollution, de santé, de bruit et de gaspillage énergétique que nous connaissons. C'est le consommateur qui paye.

Nous refusons la promotion du concept de « fun-shopping » (ou le plaisir de dépenser son argent au-delà de ses besoins). Ce concept représente un danger car il pousse à la surconsommation et ne contribue en rien à l'épanouissement de la personne.

Le projet de « parking botanique didactique » nous semble un alibi écologique grossier : qui ira étudier des arbres « exotiques » avec des enfants sur un parking ? Connaît-on suffisamment les arbres de chez nous ? L'imperméabilisation d'une surface aussi importante ne pourra que contribuer à intensifier les inondations que connaissent déjà les riverains de la vallée de l'Espierre car les volumes de retenue prévus sont bien trop faibles et ne tiennent pas compte des prévisions concernant les changements climatiques avancés par les scientifiques. L'importance des parkings montre bien le trafic attendu, contribuant grandement aux émissions de CO₂ et de poussières responsables de l'amplification de l'effet de serre.

Nous ne pouvons accepter sans réagir un projet qui globalise à lui seul autant de principes contraires à l'éducation à l'écologie que nous défendons quotidiennement.

C'est pourquoi les Amis de la Terre d'Estaimpuis s'associent aux autres associations pour soutenir les procédures juridiques en cours.



Ecolo a toujours été complètement opposé au projet, qui ne correspond en rien aux principes de développement durable qu'il devient plus qu'urgent de respecter, ni au projet de société que nous défendons.

Cora c'est un projet financier, un projet économique qui nous propose, pour nous allécher :

- **un parking botanique** : Xavier Adam vous en parle par ailleurs ; quelle aberration !
- **un cinéma** mais quel cinéma ? N'oublions pas que le projet mentionne un cinéma énorme et que seules deux compagnies investissent dans ce type d'infrastructures et elles sont déjà présentes dans un rayon de 25 km ... Roubaix, Lomme, Courtrai et maintenant Tournai où les salles sont occupées de sortir de terre ... Nous sommes donc très sceptiques quant à la présence effective d'un cinéma au Cora parce qu'il n'y a aucun intérêt pour ces investisseurs à concurrencer leurs propres infrastructures ! Et d'ailleurs, Cora n'a jamais dévoilé quoi que ce soit par rapport aux contacts éventuels qu'il aurait et le bourgmestre n'a jamais répondu aux questions sur le sujet lors des réunions publiques). Il est vrai que Mouscron manque cruellement de salles de cinéma, mais la commune de Mouscron n'a rien fait pour que les salles situées rue de la Marlière soient à nouveau en activité, elle n'a fait que chanter son crédo « pour le cinéma, voyez Cora » ... en attendant, les jeunes n'ont plus de cinéma où se rendre à pied, à vélo ou en bus ;
- **des emplois** or, aujourd'hui, les économistes disent que le concept proposé par Cora est déjà dépassé. La « mode », ce sont des unités plus petites installées dans les villes, dynamisant par leur présence les petits commerces locaux ... Le commerce est en pleine mutation, le e-commerce commence à prendre de l'ampleur (même si en Belgique, il se développe plus lentement qu'ailleurs, les Belges se montrant plus réticents à ce concept, il est évident que ce n'est qu'une question de temps ...). Et si les calculs de Cora s'avéraient foireux et que Cora ne rencontre pas le succès escompté avec son complexe ... aurions-nous un nouvel

échec du type complexe des moulins, rénovation urbaine ? Décidément, non, ne gaspillons pas nos terrains disponibles pour de tels projets. Cora nous propose de l'emploi, beaucoup d'emploi ... mais c'est un leurre : jamais ils n'atteindront les 1700 postes annoncés ; dans les postes qui seront attribués, une grande part représentera en fait du déplacement d'emplois préalablement occupés ailleurs ; les temps partiels seront légion et une grande flexibilité sera exigée des personnes engagées. De plus, la grande distribution commence à envisager sérieusement de remplacer les caissières par d'autres systèmes comme par exemple, le client qui passe lui-même ses achats devant un lecteur de barre-code ... il paraîtrait que cela va plus vite ! Si cela se généralise, croyez-vous que Cora fera autre chose au nom de la sacro-sainte rentabilité ? De plus, des emplois seront perdus par ailleurs, dans les petites et moyennes surfaces qui perdront leurs clients et qui devront adapter leur personnel à cette nouvelle donne pour continuer à être rentable, pensons aux surfaces qui ont déjà connus des difficultés (match par exemple et d'autres dans notre région), dans les petits commerces locaux, des emplois seront aussi perdus car le petit commerce local représente des emplois directs et indirects également et de cela les calculs de Cora ne tiennent pas compte. Le grand avantage du petit commerce local réside dans le fait qu'il ne délocalise pas facilement et ça c'est un grand atout. Ecolo, bien sûr, est pour la création d'emplois mais d'emplois durables, de qualité, difficiles à délocaliser. Sylvia l'a dit : la zone qu'occuperait Cora est dévolue à l'activité. Pourquoi pas attirer des entreprises développant des projets innovateurs dans le domaine des énergies renouvelables, etc.

Ecolo est aussi opposé au projet parce que :

- nous trouvons, comme Eco-Vie, qu'il ne faut pas faire l'apologie du « fun shopping » : que ce soit pour les jeunes ou les moins jeunes, il faut encourager toutes autres formes de loisirs que celle qui consiste à errer dans des centres commerciaux ;
- ce projet laissera les plus vulnérables sur le côté : quand les petites et moyennes surfaces auront dû fermer leurs portes au centre ville ou dans les communes alentour et qu'il faudra absolument une voiture pour faire ses courses à Mouscron, que feront les personnes âgées, les plus démunies qui n'ont pas de véhicule personnel ? ;
- il va à l'encontre du SDER et donc d'un projet à long terme d'aménagement du territoire : pourquoi concocter de beaux documents, cohérents, réfléchis sur le long terme pour s'asseoir dessus dès qu'il faut le mettre en œuvre ?
- les nuisances qu'il amènera seront diverses et énormes.

Mouscron et Estaimpuis méritent un autre avenir que celui que nos autorités communales et Cora leur réservent.